



BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :
 PRÉNOM :
 DATE DE NAISSANCE : SEXE :

TÉL :

EMAIL :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

CLUB : LICENCE N° :

JE M'INSCRIS POUR :

Cocher la course choisie			Tarif	Majoration après le 29 Aout 2015
<input type="checkbox"/> 500m Open (10 ans & +) Maillot	<input type="checkbox"/> 500m Open (10 ans & +) Palmes	<input type="checkbox"/> 500m Open (10 ans & +) Combi Tri	8€	+2€
<input type="checkbox"/> 1.5 km (12 ans & +) Maillot	<input type="checkbox"/> 1.5 km (12 ans & +) Palmes	<input type="checkbox"/> 1.5 km (12 ans & +) Combi Tri	15€	+5€
<input type="checkbox"/> 3 km (12 ans & +) Maillot	<input type="checkbox"/> 3 km (12 ans & +) Palmes	<input type="checkbox"/> 3 km (12 ans & +) Combi Tri	20€	+5€
<input type="checkbox"/> 5.5 km (14 ans & +) Maillot	<input type="checkbox"/> 5.5 km (14 ans & +) Palmes	<input type="checkbox"/> 5.5 km (14 ans & +) Combi Tri	35€	+5€

Bulletin à envoyer avec son règlement par chèque à l'ordre de **l'Aquatic Club Hyérois**, avant le **29 Août 2015** (après cette date, inscription sur place avec majoration de prix), à l'adresse suivante :

*Aquatic Club Hyérois, la Travers'Hyères
 Complexe Aquatique, 35 Avenue prolongée Ambroise Thomas
 83400 HYERES*

Je soussigné (e) Mme ou M
 déclare avoir pris connaissance du règlement et m'y engager.

AUTORISATION PARENTALE
 Je, soussigné (e) Mme ou M....., Mère, Père,
 Représentant (e) légal (e) de l'enfant, autorise
 à participer à la Travers'Hyères qui aura lieu à Hyères le 6 septembre 2015.

Fait à

SIGNATURE :

Le



Aquatic Club Hyérois

5^{ème} édition

DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2015



Traversée Île de Porquerolles Presqu'île de Giens

**5.5 km Open et COUPE DE FRANCE
et 500m – 1.5km – 3km**

COURSES EN EAU LIBRE

Toutes les courses sont ouvertes aux handisports ET aux nageurs avec matériels
(palmes / combi triathlon)

Renseignements et inscriptions :

www.hyeres-natation.com ou www.kms.fr



RÈGLEMENT DE LA TRAVERS'HYÈRES

Art. 1 : Inscriptions

- *Par courrier à l'organisateur :*
Aquatic Club Hyérois, La Travers'Hyères
Complexe Aquatique
35 Avenue prolongée Ambroise Thomas
83400 HYERES
- *Sur internet :*
www.hyeres-natation.com ou www.kms.fr

Art. 2 : Tarifs des épreuves

La Travers'Hyères découverte 500m	8€	+2€ si inscription sur place ou après le 29 Août 2015
La Travers'Hyères 1.5 km	15€	+5€ si inscription sur place ou après le 29 Août 2015
La Travers'Hyères 3 km	20€	
La Grande Travers'Hyères 5.5km	35€	

Chaque participant à l'une des courses se verra remettre un T-shirt de l'édition.

Art. 3 : Retrait des dossards, départ, neutralisation de la course

Accueil nageurs le 6 Septembre 2015:
Club Belambra de Giens – 406 avenue de l'Esterel – Presqu'île de Giens – 83400 HYERES

La Travers'Hyères découverte 500 m Open et Pass Compétition

Inscriptions et retrait des bonnets	11h30 à 12h00
Briefing	12h15
Départ	12h30
Neutralisation	10 mn après l'arrivée du 1 ^{er}

La Travers'Hyères Open 1.5km et 3 km Open (maillot, combi tri, palmes) et Classement Coupe de France pour le sans matériel

Inscriptions et retrait des bonnets	11h30 à 12h30
Briefing	12h45
Départ	13h00
Neutralisation	30 mn après l'arrivée du 1 ^{er}

La Grande Travers'Hyères 5.5 km Open (maillot, combi tri, palmes) et Classement Coupe de France pour le sans matériel

Inscriptions et retrait des bonnets	6h00 à 6h30
Bateau	7h et 8h
Briefing	9h00
Départ	9h30
Neutralisation	30 mn après l'arrivée du 1 ^{er}

La présentation d'une attestation de la licence en cours de validité FFN, FF Handisport est obligatoire.

A défaut le participant devra présenter un certificat de

non contre-indication à la pratique de la natation en compétition datant de moins de 3 mois.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Art. 4 : Sécurité et Assurance

L'organisateur dispose de moyens de secours permettant de suivre les concurrents tout au long de la course.

La manifestation est couverte par un contrat de responsabilité civile souscrit auprès de la FFN. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence.

Les non licenciés peuvent être couverts par la souscription le jour même de la licence d'été FFN ou de leur licence d'été en cours de validité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident immédiat ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation aux épreuves choisies et en cas de vol. En cas d'accident et de blessures, les pratiquants s'engagent à ne pas poursuivre l'organisation. Tous les compétiteurs participent sous leur propre responsabilité.

Art. 5 : Médias

Du fait de son engagement, l'athlète donne son accord pour toute utilisation de son image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Art. 6 : Récompenses

- *Prime aux trois premiers licenciés FFN au général, hommes et femmes du 5.5 km*
1^{er} 200€, 2^{ème} 150€, 3^{ème} 100€
- *Médailles et cadeaux pour les moins de 15 ans, cadets, juniors/seniors, masters.*

Art. 7 : Environnement

Dans un souci de protection de l'environnement, aucun déchet ne devra être abandonné.

Art. 8 : Annulation

Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à des épreuves sportives, dans le cas où la personne ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, le paiement sera conservé par l'organisateur et ne pourra donner lieu à aucun remboursement quelles que soient les raisons de l'annulation.

Art. 9 : Modification du parcours

Si pour des raisons de sécurité indépendantes de la volonté de l'organisateur, le parcours devait être modifié, les concurrents devront se soumettre aux dernières dispositions du responsable des épreuves.

Art. 10 : Handisport

Les courses sont ouvertes aux nageurs handisports. L'inscription aux courses doit être validée par le comité d'organisation